

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 82400918.7

51 Int. Cl.³: **E 04 F 21/00**

22 Date de dépôt: 17.05.82

30 Priorité: 01.06.81 FR 8110779

43 Date de publication de la demande:
08.12.82 Bulletin 82/49

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

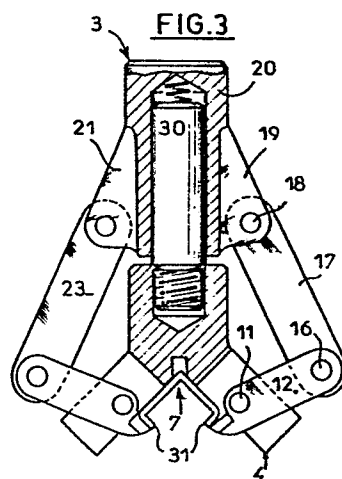
71 Demandeur: Garcia, Michel
Route du Rogas
F-47110 Sainte Liverade Lot(FR)

72 Inventeur: Garcia, Michel
Route du Rogas
F-47110 Sainte Liverade Lot(FR)

74 Mandataire: Faber, Jean-Paul
CABINET FABER 34, rue de Leningrad
F-75008 Paris(FR)

54 Dispositif pour la pose de cornières de protection sur les bords de panneaux préfabriqués.

57 Dispositif pour poser des cornières (7) de protection sur les bords de panneaux préfabriqués et notamment des cloisons de carreaux de plâtre, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un corps (1) présentant une surface de guidage à section en L (4) pour épouser la partie saillante de la cornière (7) et des moyens (3, 12, 13) pour pratiquer dans chacune des ailes (5, 6) de la cornière (7) des bossages (31) destinés à constituer des organes d'ancrage de ladite cornière (7) sur les bords des panneaux à protéger.



Dispositif pour la pose de cornières de protection
sur les bords de panneaux préfabriqués

La présente invention se rapporte à un dispositif destiné à faciliter la pose de cornières métalliques pour la protection des bords de panneaux préfabriqués et plus parti-
5 culièrement des bords de cloisons réalisées en plâtre, en carreaux de plâtre ou en des matériaux similaires.

On sait que lorsque l'on réalise des cloisons, sur les bords de celles-ci, adjacentes aux ouvertures, on pose
10 des bandes de protection pour éviter que ceux-ci soient endommagés. Ces bandes de protection sont constituées par des bandes de carton dont une face est revêtue de colle pour adhérer aux bords des cloisons, tandis que l'autre face est pourvue d'une feuille d'un matériau tel que du métal mince.

15 Ces bandes sont pliées en deux et collées de manière que l'une des parties adhère à la face de la cloison adjacente à son bord libre, tandis que l'autre partie adhère à la face d'extrémité de manière que la bande protège le bord angulaire.

La pose de ces bandes nécessite un temps relativement important et une certaine habileté car si elles ne sont
20 pas posées convenablement, elles ne permettent pas de remplir le rôle auquel elles sont normalement assignées.

Le brevet américain n° 2 944 262 décrit un outil permettant de poser des cornières métalliques de protection
25 sur les bords des panneaux préfabriqués et notamment des cloisons réalisées en carreaux de plâtre ou en un matériau analogue.

L'outil décrit dans ce brevet américain comprend une barre dont une extrémité supporte deux couteaux basculants
30 reliés par un système de biellettes, à un manche monté coulissant à l'extrémité libre de la barre contre l'action d'un ressort de rappel. Avec un tel outil, on applique sur la cornière, l'extrémité pourvue des couteaux, puis on pousse le manche à l'encontre du ressort de rappel afin de commander le
35 basculement des couteaux, ceux-ci, en s'engageant dans les bords de la cornière formant des bossages qui s'incrusteront dans l'épaisseur du panneau.

Un tel outil bien que présentant un progrès par rapport au collage de bandes de protection présente de nombreux inconvénients.

En effet, pour qu'une cornière soit bien tenue,
5 il faut prévoir de réaliser un grand nombre de bossages, ce qui nécessite un nombre répété de poussées effectuées sur le manche, de sorte que l'utilisation d'un tel outil est très fatigante.

Un tel outil demande, de plus, une certaine habileté. Il faut pour que la cornière soit bien posée que la
10 barre s'étende parfaitement perpendiculairement à l'arête de la cornière, au moment du déplacement des couteaux ce qui n'est pas très aisé lorsqu'on arrive au voisinage des extrémités inférieure ou supérieure.

15 La présente invention vise un dispositif permettant de poser des cornières métalliques de protection sur les bords de panneaux qui remédie à ces divers inconvénients.

Le dispositif selon l'invention est du type comprenant un corps supportant deux outils mobiles reliés à un pous-
20 soir dont le déplacement commande les outils afin que chacun de ceux-ci pratique un bossage dans une aile de la cornière, ledit bossage étant destiné à assurer l'ancrage en s'insérant dans l'épaisseur du panneau et est caractérisé en ce que le corps comporte une surface de guidage allongée à section en L
25 destinée à épouser la cornière et présentant, du côté de l'arête et au droit de celle-ci, d'une part, au voisinage d'une extrémité, une poignée et, d'autre part, au voisinage de l'autre extrémité, le poussoir, ce dernier étant agencé pour être manoeuvré par percussion.

30 Grâce à cette structure, on réalise un dispositif simple qui ne nécessite aucune habileté et qui est peu fatigant à utiliser. En effet, il suffit de poser le corps sur la cornière en le tenant par la poignée pour assurer un bon guidage et une mise en place correcte de la cornière puis de
35 frapper le poussoir avec un marteau pour provoquer la formation des bossages. La pose des cornières est, de plus, très rapide puisqu'il suffit de faire glisser le corps le long des cornières et à intervalles réguliers, de frapper le poussoir.

Suivant une caractéristique constructive, le poussoir est constitué par une douille montée coulissante sur un doigt solidaire du corps, un ressort de compression étant inséré entre le fond de la douille et l'extrémité libre du doigt.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails, en se référant à un mode de réalisation particulier, donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés, sur lesquels :

la figure 1 montre en perspective l'utilisation du dispositif selon l'invention,

la figure 2 est une vue en coupe d'un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal du dispositif et passant par le poussoir,

la figure 3 est une vue similaire à la figure 2, les outils étant dans une position dans laquelle ils provoquent les bossages dans la cornière,

la figure 4 est une vue à plus grande échelle montrant un morceau de cornière pourvu de bossages.

Le dispositif représenté aux figures est constitué d'un corps 1 pourvu d'une poignée 2, d'un poussoir 3 et d'une surface de guidage 4 ayant une section en L pour épouser les deux ailes 5 et 6 d'une cornière 7.

La cornière est, de préférence, pourvue de perforations sur chacune de ses ailes pour permettre, lorsqu'elle a été posée, la prise d'un enduit. Dans le corps 1 sont pratiquées deux fentes 9 et 10, dans la fente 9 s'étendant un axe 11 sur lequel est articulé un outil 12. Dans la fente 10 s'étend un axe 14 sur lequel s'articule un outil 13. L'outil 12 est relié articulé par un axe 16 à l'une des extrémités d'une bielle 17 dont l'autre extrémité est reliée articulée par un axe 18 sur une aile 19 d'une douille 20. La douille 20 comporte une seconde aile 21 décalée angulairement de 180° par rapport à l'aile 19, ladite aile 21 supportant un axe 22 sur lequel s'articule l'une des extrémités d'une bielle 23 dont l'autre extrémité est reliée articulée à l'outil 13 par un axe 24. Le corps 1 du côté opposé à sa surface de guidage 4 comporte une saillie 26 percée d'un trou borgne 27 dans lequel est fixée l'une des extrémités d'un doigt 28. Le doigt

28, à son extrémité libre, comporte un trou borgne 29 dans lequel est engagée l'une des extrémités d'un ressort de compression 30 dont l'autre extrémité coopère avec le fond de la douille 20.

5 Comme on le voit aux figures 2 et 3, les outils I2 et I3 comportent une simple lame. L'utilisation du dispositif selon l'invention est particulièrement simple et il permet de poser très rapidement sur les parties angulaires des cloisons, des cornières 7.

I0 Pour mettre en place une cornière telle que la cornière 7, on applique celle-ci sur la partie de l'extrémité de la cloison après l'avoir découpée à la longueur désirée, puis en tenant le dispositif par la poignée 2 d'une main, on applique la surface de guidage 4 contre les ailes 5 et 6 de
15 la cornière, au voisinage de l'extrémité supérieure de celle-ci, puis on frappe le poussoir 3 à l'aide d'un maillet ou d'un marteau de manière à déplacer la douille 20 depuis la position représentée à la figure 2 pour l'amener dans la position représentée à la figure 3. Durant le mouvement de la
20 douille, par l'intermédiaire des biellettes I7 et 23, les outils I2 et I3 pivotent autour de leur axe respectif II et I4, de sorte que lesdits outils viennent pratiquer, dans les bords des ailes 5 et 6 de la cornière 7 des bossages 3I qui s'ancrent dans les parois de la cloison.

25 On fait coulisser ensuite le dispositif 2 le long de la cornière d'une distance d'une dizaine ou d'une vingtaine de centimètres, on frappe à nouveau le poussoir pour réaliser deux autres bossages 3I et on procède ainsi de suite tout le long de la cornière jusqu'à son extrémité inférieure.

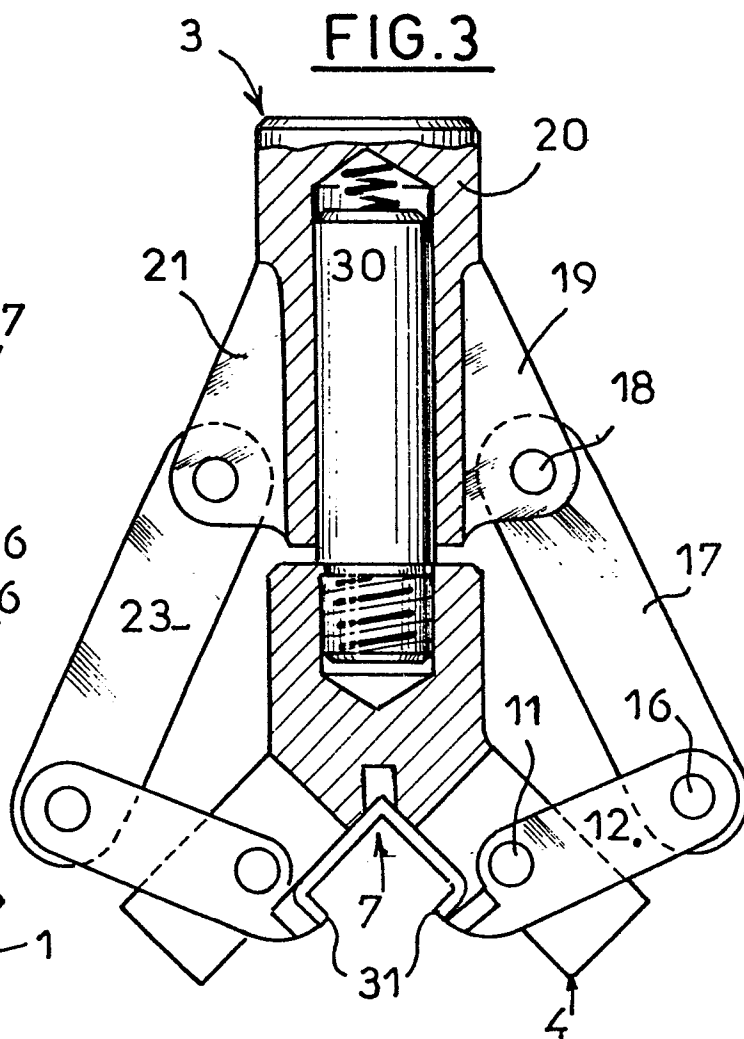
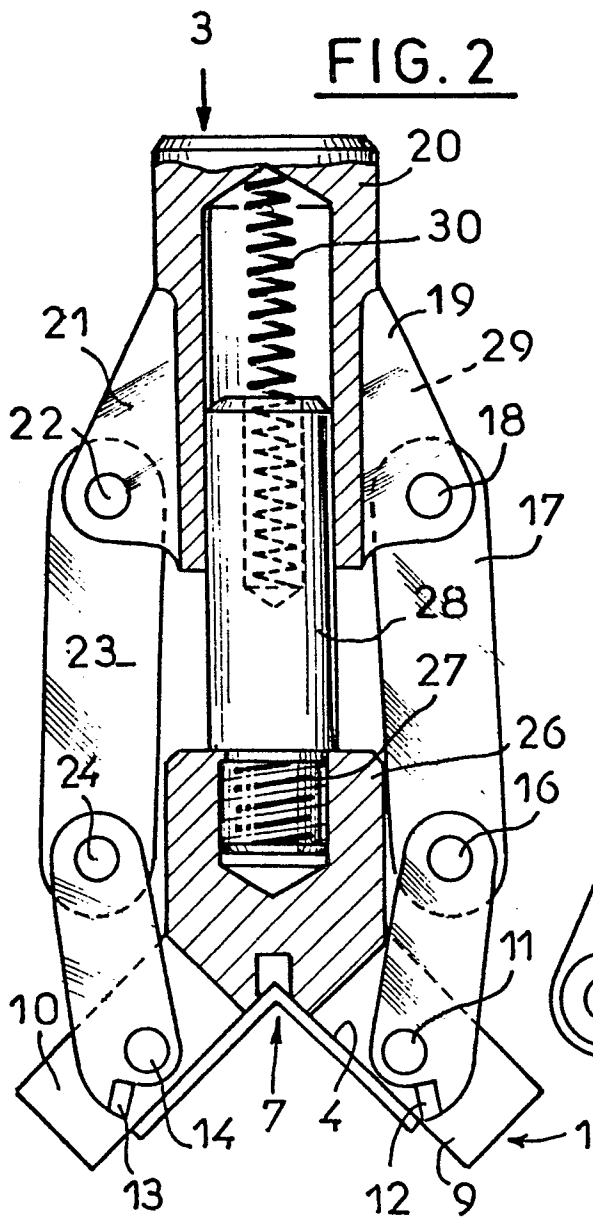
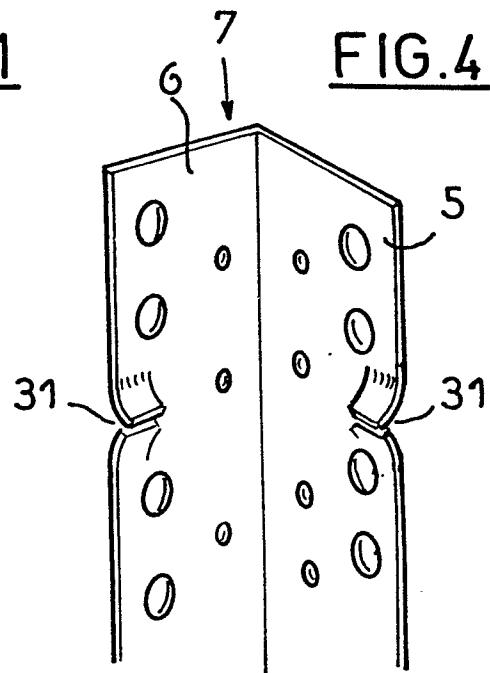
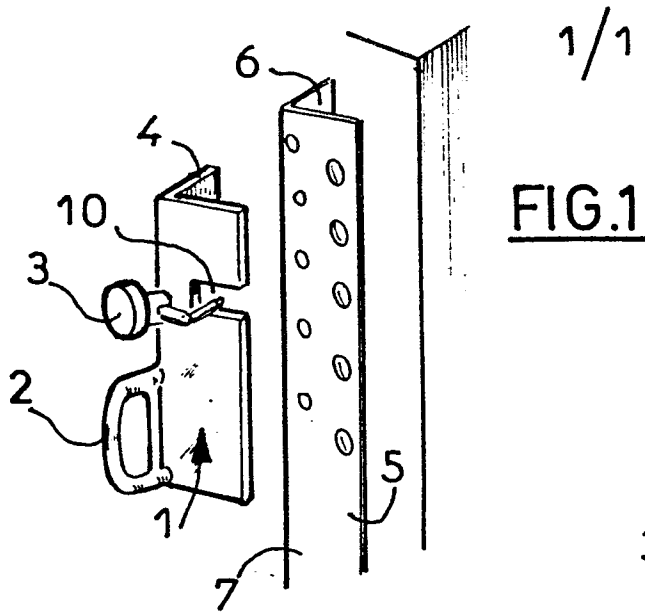
30 On conçoit que la pose de la cornière 7 est extrêmement rapide, simple et qu'elle ne nécessite aucune habileté particulière.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et qui a été représenté.
35 On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir, pour cela, du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

I° - Dispositif pour poser des cornières (7) de protection sur les bords de panneaux préfabriqués et notamment des cloisons de carreaux de plâtre et du type comprenant
5 un corps (1) supportant deux outils mobiles (12 et 13) reliés à un poussoir (3) dont le déplacement commande les outils afin que chacun de ceux-ci pratique un bossage (31) dans une aile de la cornière, ledit bossage étant destiné à assurer l'ancrage en s'insérant dans l'épaisseur du panneau, caracté-
10 risé en ce que le corps (1) comporte une surface de guidage allongée à section en L (4) destinée, à épouser la cornière (7) et présentant du côté de l'arête et au droit de celle-ci, d'une part, au voisinage d'une extrémité une poignée (2) et, d'autre part, au voisinage de l'autre extrémité, le poussoir
15 (3), ce dernier étant agencé pour être manoeuvré par percussion.

2° - Dispositif pour poser des cornières (7) de protection sur les bords de panneaux préfabriqués, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le poussoir (3) est
20 constitué par une douille (20) montée coulissante sur un doigt (28) solidaire du corps (1), un ressort de compression (30) étant inséré entre le fond de la douille et l'extrémité libre du doigt.



0066503



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 82 40 0918

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
D, A	US-A-2 944 262 (RICHTMAN, WEISSENBERG, FABRIZIO) *Colonne 2, ligne 10 - colonne 4, ligne 15; figures* -----	1	E 04 F 21/00
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			E 04 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28-07-1982	Examineur ECKERT K.F.
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille document correspondant			

CH 101 000 1001 03 EP